

## CONDITIONS FINANCIERES L.G.T. 2018 – 2019

Frais de dossier pour la 1<sup>ère</sup> inscription dans l'établissement : 25 euros

CONTRIBUTION DES FAMILLES	
Classes	10 paiements de :
2de - 1ère et Term ES-L-S :	61,50 €
1ère et Term STMG :	68,70 €

### Réductions sur contribution des familles

Pour les fratries scolarisées dans l'ensemble scolaire Notre Dame : (Hors BTS) :

- 15 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 30 % pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 80 % pour le 4<sup>ème</sup> enfant

RESTAURATION -- 2 restaurants scolaires : self ou cafétéria (Ajouter la contribution des familles)				
4 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine	Repas exceptionnel
10 paiements de :				10 repas : 61,00 €
73,60 €	55,20 €	36,80 €	18,40 €	
Facultatif : Option EQUITATION : 590 € / Cotisation APEL : 21 € (montants annuels)				

INTERNAT (hébergement + restauration) (Ajouter la contribution des familles)	10 paiements de :  286,30 €
--	-----------------------------------

**Internat** : 1 chèque de caution dégradations : 100 € à remettre le 1<sup>er</sup> jour d'internat.

### Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour le prélèvement (de septembre à juin)

- ❖ Si vous avez choisi le prélèvement, la restauration et l'internat seront prélevés avec la contribution.
- ❖ Pour les repas exceptionnels, le paiement doit nous parvenir avant le passage au restaurant scolaire.

**Carte de restauration** : Elle est délivrée lors de l'entrée de l'élève dans l'établissement et sera conservée pour la suite de la scolarité. La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. Elle permet 1 seul repas par jour. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6,50 €.

**Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.**